

Loi n° 30 - 2022 du 8 août 2022
autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au deuxième financement additionnel
du projet de renforcement des capacités en statistiques entre la République du Congo et
l'Association internationale de développement

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt relatif au deuxième financement
additionnel du projet de renforcement des capacités en statistiques entre la République du Congo et
l'Association internationale de développement, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville,  8 août 2022

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

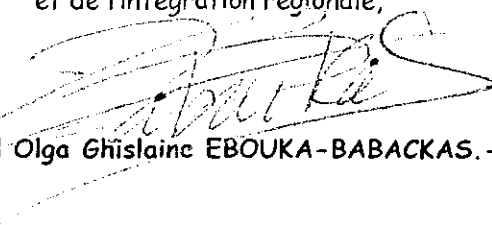
Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des finances, du budget et du
portefeuille public,


Rigobert Roger ANDELY.-

La ministre de l'économie, du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale,


Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-